

MARANA-GOLO TOURISME



REPORT FACTURATION ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Chers

Partenaires,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations concernant l'ordonnance du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférentes aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de COVID-19 :

Les entreprises qui peuvent bénéficier de ces mesures sont celles éligibles au Fonds de Solidarité créé par

[l'ordonnance n°317 du 25 mars 2020](#). Les conditions d'éligibilité à ce fonds sont fixées par le [décret 2020-371 du 30 mars 2020](#).

C'est sur demande des clients et sur la base d'une attestation sur l'honneur avec une copie de la demande adressée au fonds de solidarité qu'EDF et Engie appliquent automatiquement le report des échéances des factures.

[Lien internet EDF pour effectuer une demande](#)

En cas de difficulté, les clients peuvent contacter leur conseiller clientèle au 09 69 32 25 20.

Nota bene :

Il est de la responsabilité de chaque entreprise de s'assurer qu'elle entre dans les critères prévus par les textes. Le paiement des échéances reportées sera réparti de manière égale sur les échéances de paiement des factures postérieures au dernier jour du mois qui suivra la date de la fin de l'état d'urgence, sur une période de 6 mois.

Aucune pénalité de retard ne sera appliquée aux factures exigibles entre le 12 mars et à la fin de l'état d'urgence. EDF et Engie ne procéderont à aucune coupure ni réduction de puissance pendant cette période.

Par ailleurs, nous vous informons que la procédure de demande de report des échéances des factures d'eau est en cours de finalisation par l'entreprise Kyrnolia et vous sera transmise dès sa mise en œuvre effective.

Bien à vous,
Équipe de l'Office de Tourisme Intercommunal
Marana-Golo